

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### ESPACE PUBLICITAIRE PRESSE ET INTERNET

- 1-Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents de l'annonceur (ou de son mandataire ou donneur d'ordres).
- 2-Aucun ordre ne sera accepté par TG Press par téléphone, s'il n'est confirmé par écrit, avec les précisions suivantes :
- Le nom de l'annonceur (ou de son mandataire ou donneur d'ordres) avec signature et cachet de l'entreprise obligatoire ;
  - La nature du produit ou service objet de l'insertion ;
  - Le nom de la personne (annonceur ou mandataire) chargé du paiement ;
  - Les espaces réservés, la date d'insertion, ou de mise en ligne, et la durée de la campagne ;
  - Le montant de l'ordre selon le tarif en vigueur ou négocié.
- 3-Sauf indication sur le bon de commande :
- Toute augmentation de l'importance d'un ordre d'insertion ou de mise en ligne entraîne l'application d'un rappel de prix en plus, basé sur le tarif. Les modalités de modification (ou d'annulation) d'un ordre sont les mêmes que celles applicables à la souscription d'un ordre.
  - Toute demande d'annulation ou de modification d'un ordre par l'annonceur doit être transmis par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse de TG Press. Aucune demande transmise par téléphone ou courriel ne peut être prise en compte.
- 4-TG Press reste libre de refuser, conformément aux usages, l'insertion ou la mise en ligne d'une publicité, sans qu'il soit pour lui nécessaire de justifier ce refus. Celui-ci peut intervenir à tout moment avant, ou après, communication du texte et/ou du visuel.
- 5-L'acceptation par TG Press d'un ordre d'insertion (ou de mise en ligne) ne confère à l'annonceur que le droit d'occuper l'espace qui est réservé, ou tout autre espace équivalent.
- 6-Pour la mise en ligne d'insertions sur ses sites, la responsabilité de TG Press ne saurait être recherchée, et aucune indemnité ne serait due à l'annonceur dans le cas où TG Press serait amené à déplacer, abandonner ou supprimer l'insertion pour les raisons suivantes :
- Requête de l'hébergeur du site ;
  - Interruption de service due à la défaillance des réseaux de télécommunication;
  - Impossibilité de montage due à des difficultés techniques particulières ;
  - Nouvelle réglementation imposée par les pouvoirs publics ;
  - Tout cas de force majeure indépendant de la volonté de TG Press.
- 7-Les jours de mise en ligne ne sont communiqués par TG Press qu'à titre indicatif. Tout retard causé par un cas de force majeure n'ouvre droit à aucun dédommagement et ne peut dispenser le client du paiement des insertions effectivement parues.
- 8-TG Press ne peut garantir que des annonceurs concurrents ne seront pas présents sur des emplacements voisins. Le contrat n'impose aucune exclusivité au profit de l'annonceur, sauf indication contraire.
- 9-Les éléments techniques doivent être fournis à TG Press dans les délais et en conformité avec les spécifications techniques définies et transmises par TG Press.
- 10-Tout achat d'espace publicitaire réalisé par un intermédiaire n'interviendra que dans le cadre d'un contrat de mandat entre l'annonceur et cet intermédiaire. Une attestation de mandat devra être fournie à TG Press. Les ordres passés par l'intermédiaire seront soumis au respect des présentes conditions générales de ventes de TG Press, et le mandataire sera tenu vis-à-vis de TG Press des mêmes obligations que celles incombant à l'annonceur pour le compte duquel il agit, et qui est responsable des agissements de son mandataire.
- 11-La facturation est effectuée au nom de l'annonceur. Pour les achats d'espace réalisés par un intermédiaire, la facturation est effectuée au nom de l'intermédiaire mandaté par l'annonceur.
- L'annonceur reçoit un original de la facture, et pour les achats effectués par un intermédiaire, celui-ci reçoit un autre exemplaire. Lorsque le mandataire a reçu mandat pour procéder au règlement, l'annonceur reste en tout état de cause responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire, dont il reste solidaire.
- La facturation intervient selon l'échéancier figurant sur l'ordre d'insertion.
  - Sauf mention contraire figurant sur le bon de commande, le paiement s'effectue à réception de la facture et les factures sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire.
  - Tout retard de paiement constaté au-delà de 30 jours date de facture entraîne les effets suivants : suspension de l'effet de toute commande en cours ; exigibilité de toutes les sommes échues ou à échoir, y compris les éventuels frais de procédure de recouvrement ; le paiement avant parution de toute insertion sur simple demande de TG Press.
- 12-De façon générale, TG Press est tenu à une obligation de moyen. Il ne garantit en aucun cas la diffusion des supports et l'efficacité du service. En aucun cas, la responsabilité de TG Press ne pourra être recherchée si le défaut ou le retard d'insertion (ou de mise en ligne) résultent du non-respect par l'annonceur de l'une des présentes conditions générales et de ses spécifications techniques. Aucune modification de l'engagement (prix, période, ou durée) ne pourra être réclamé à TG Press. Dans l'hypothèse où la responsabilité de TG Press serait retenue, celle-ci sera limitée au remboursement du prix correspondant à l'insertion considérée, à l'exclusion de tout préjudice indirect, commercial, d'image ou immatériel subi par l'annonceur. Tout dommage causé à un tiers doit être considéré comme un préjudice indirect.
- 13-Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 Janvier 1978, l'annonceur peut accéder aux informations le concernant. Il peut les rectifier et s'opposer à leur traitement ou à leur éventuelle transmission aux partenaires de TG Press l'écrivant spécifiquement à la direction commerciale de TG Press.
- 14-Toute réclamation devra, sous peine de déchéance, être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours suivant la parution ou la mise en ligne de l'insertion concernée. En cas de contestation, c'est le Tribunal de Commerce de Nanterre, qui appliquera la loi française.